

AFFAIRE N° 10. - Passation d'un bail avec l'A.R.E.P. pour la location d'un terrain de 2 500 m<sup>2</sup> en vue de la construction d'un centre d'hébergement.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'ASSOCIATION REUNIONNAISE pour l'EDUCATION POPULAIRE souhaiterait obtenir une parcelle de terrain de 2 500 m<sup>2</sup> environ en vue de la création d'un centre d'hébergement.

Ce centre accueillerait, pour des stages d'une semaine, des personnes désirant se cultiver, se former, et s'entretenir des problèmes sociaux ou économiques.

Compte tenu du but poursuivi par cet organisme, je vous demande de m'autoriser à passer avec l'A.R.E.P. un bail renouvelable de 3, 6, 9 ans pour la location au prix symbolique de 1 Frs d'une parcelle de terrain de 2 500 m<sup>2</sup> qui pourrait être distraite du terrain sis à MONTGAILLARD que la Commune a acquis tout récemment.

L'imputation budgétaire est prévue au chapitre 932 - article 630 du budget 1971.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

h  
M. Denis, le 18 Mai 1971  
bon le fait  
le Secrétaire Général  
signé: M. Kereke  
bon copie certifiée conforme  
p. le Directeur des Affaires Fin.  
M. C. Abacon